

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 5292

présenté par

M. Meizonnet, M. Bilde, M. Chenu, Mme Pujol, M. Pajot et Mme Le Pen

-----

**ARTICLE 2**

Compléter la première phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« , d'être sensibilisés au bien-être animal et d'appréhender le rôle des acteurs de la ruralité dans la préservation de l'environnement, la protection de la biodiversité et sa nécessaire régulation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour but d'inclure dans les différentes démarches pédagogiques encouragées par l'article 2 une sensibilisation au bien-être animal, ainsi qu'une présentation du rôle de l'ensemble des acteurs ruraux (paysans, chasseurs, associations, ONF, collectivités, etc.) dans la préservation de la biodiversité ainsi que dans la sauvegarde de son équilibre.